

Examen professionnel de spécialiste de l'accompagnement de personnes en situation de handicap

Guide de l'entretien professionnel sur la présentation du processus d'accompagnement, oral (position 1.2)

1. Informations de base relatives à l'entretien professionnel

Pendant l'entretien professionnel, la candidate ou le candidat explique de manière approfondie des aspects du processus socioprofessionnel décrit dans le processus d'accompagnement. Y sont comprises des questions concernant des concepts et modèles théoriques sur lesquels s'appuie la démarche de la candidate ou du candidat.

Les aspects et questions choisis par les deux expertes et experts peuvent concerner toutes les phases du processus socioprofessionnel et l'ensemble des compétences opérationnelles professionnelle (cf. annexe).

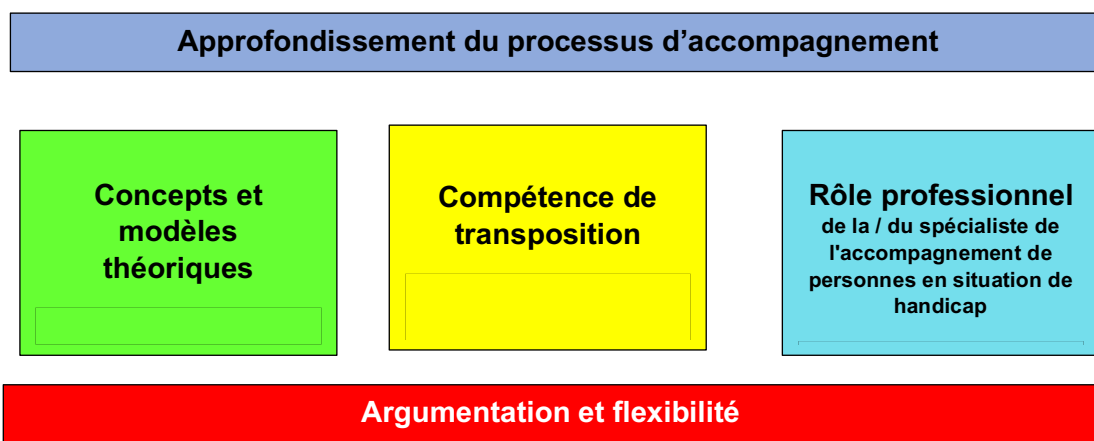
Tant les questions approfondies que les critères relatifs à la flexibilité et à la capacité d'argumenter sont posés implicitement et évalués. Ils apparaissent dans la confrontation avec les modèles, le rôle professionnel et la compétence de transposition (cf. 1.2 Champs d'évaluation de l'entretien professionnel).

Les concepts et modèles théoriques doivent pouvoir être transposés de manière pertinente d'un point de vue professionnel par la candidate ou le candidat à d'autres cas d'accompagnement.

L'entretien professionnel dure 30 minutes. Il est mené et évalué par deux expertes et / ou experts. Ceux-ci décident en outre de la note ensemble.

Le cadre de référence est la documentation écrite du processus d'accompagnement de la candidate ou du candidat. Au moins une experte ou un expert a lu cette documentation écrite et prépare des questions introductives pour commencer l'entretien.

1.2. Champs d'évaluation de l'entretien professionnel



2. Critères d'évaluation

Légende de la grille

- 4 = Critère complètement rempli
- 3 = Critère majoritairement rempli
- 2 = Critère environ à moitié rempli
- 1 = Critère rempli dans les grandes lignes
- 0 = Critère absolument pas rempli, pas visible

Approfondissement de la documentation du processus d'accompagnement						
<p>Choix des questions techniques approfondies relatives à certains aspects choisis dans le processus socioprofessionnel réalisé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la description de l'environnement • sur le contexte • sur la fixation des objectifs et le plan de mise en œuvre • sur l'application concrète • sur l'évaluation / l'orientation future • sur l'intégration de la personne concernée • Sur l'intégration des personnes impliquées • sur ... 						
	0	1	2	3	4	Justification du retrait de points
<p>Aux questions approfondies a été apportée une réponse correcte d'un point de vue professionnel.</p>						
<p>Concepts et modèles théoriques</p>						
<ul style="list-style-type: none"> • Les concepts / modèles théoriques sont correctement expliqués. • L'application des modèles dans le processus documenté est expliquée de manière pertinente et justifiée de manière évidente. • La terminologie spécialisée est adéquate et respectée. • Des alternatives sont citées. 						
	0	1	2	3	4	Justification du retrait de points
<p>Les modèles théoriques sont pertinents d'un point de vue professionnel et représentés en relation avec le travail.</p>						

Compétence de transposition

- Les concepts théoriques du processus socioprofessionnel documenté sont transposés à d'autres situations complexes.
- Les découvertes qui ressortent du processus socioprofessionnel documenté sont transposées à d'autres situations complexes.
- Les exigences qui en découlent pour la / le spécialiste de l'accompagnement de personnes en situation de handicap deviennent évidentes.
- Les réflexions et approches potentielles sont défendues de manière convaincante et pertinente.
- La transposition et la mise en relation avec d'autres domaines de compétences est réussie.

	0	1	2	3	4	Justification du retrait de points
Les concepts et modèles théoriques sont correctement transposés à d'autres cas d'accompagnement complexes.						

Rôle professionnel de la spécialiste / du spécialiste de l'accompagnement de personnes en situation de handicap

La candidate / le candidat ...

- réfléchit sur ses propres actions dans la situation décrite.
- réfléchit sur la relation professionnelle avec la personne en situation de handicap,
- réfléchit sur les dilemmes liés à l'éthique professionnelle.
- cite des possibilités et limites de son action professionnelle.

	0	1	2	3	4	Justification du retrait de points
Le propre rôle professionnel est analysé et remis en question de manière pertinente et avec un esprit critique par la candidate ou le candidat.						

Flexibilité et capacité à l'argumentation

La candidate / le candidat ...

- répond aux questions posées par l'équipe d'experts.
- s'exprime de manière compréhensible et adéquate.
- présente plusieurs aspects / points de vues (éthiques, juridiques, économiques ...).
- met en avant son propre point de vue.
- Prend en considération différentes variantes (solutions possibles).

	0	1	2	3	4	Justification du retrait de points
La candidate ou le candidat argumente de manière nuancée et avec souplesse.						

3. Calcul de la note

La note est calculée selon la formule ci-dessous. Selon les règles d'arrondi reconnues, les notes devront être arrondies à des demi-notes.

$$\text{Note} = \frac{\text{Nombre de points obtenus} \times 5}{\text{nombre de points maximal}} + 1$$

Points	Note
19 - 20	6
17 - 18	5.5
15 - 16	5
13 - 14	4.5
11 - 12	4
9 - 10	3.5
7 - 8	3
5 - 6	2.5
3 - 4	2
1 - 2	1.5
0	1